

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 juillet 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU  
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

## N° DL05072021-06 : Adoption du Schéma des déplacements et mobilités alternatifs à la voiture individuelle 2030 de Lacanau

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Lacanau s'est inscrite dans le dispositif d'Aménagement Durable des Stations (ADS) coordonné au niveau régional par le GIP Littoral afin de permettre une évolution contemporaine de Lacanau Océan, de station balnéaire des années 1980 en véritable ville océane du XXI<sup>e</sup> siècle, dans le respect des identités et des spécificités territoriales.

Avec l'achèvement début 2019 de la phase d'étude d'ADS, ont émergé deux chantiers prioritaires : les mobilités alternatives à la voiture individuelle avec un accompagnement au changement des pratiques, ainsi que le réaménagement des espaces publics du front de mer.

Pour ouvrir le chantier des mobilités sur le plan à la fois stratégique et opérationnel, la Ville de Lacanau a délibéré en mai 2019 en faveur de l'élaboration d'un « schéma des déplacements et mobilités alternatives à la voiture individuelle » et s'est attachée pour cela l'expertise d'un groupement d'études. La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde ont soutenu, par des subventions, la commune dans ce projet.

Nourri par le forum Mobilités de mai 2019, réalisé avec nos partenaires institutionnels ainsi qu'avec les acteurs sociaux, économique-touristiques et civils au cours d'ateliers participatifs où ont contribué agents et élus communaux, le schéma a appréhendé plusieurs échelles et solutions de mobilités. Ces travaux, validés en comité de pilotage, ont permis de bâtir la **feuille de route « Mobilités » de la Ville de Lacanau à l'horizon 2030**, qui comprend 21 actions sur la circulation automobile, les déplacements doux, les transports en communs et les solutions innovantes.

Le travail sur le Schéma des mobilités s'est poursuivi en 2020 avec l'activation de la dernière phase de la mission, originale : l'accompagnement au changement des pratiques.

C'est ainsi que deux types de projet ont été explorés :

-**les expérimentations de mobilité** que la commune souhaite mener, et qui concerne : une navette interquartiers et une navette estivale autonome, toutes deux inscrites dans des partenariats avec des privés, ainsi que les mobilités actives notamment le vélo (installation de bornes autonomes de réparation).

Des éléments de pré-faisabilité de ces expérimentations ont été établis en 2020 en vue d'un déploiement courant 2021.

-**le pôle d'échange multi-modal rétro-littoral** : plusieurs scénarios d'aménagement et de fonctionnement ont été esquissés, en vue d'un travail programmatique à approfondir prochainement.

La finalisation du Schéma des mobilités en 2020 s'est faite dans un contexte singulier : l'évolution de la compétence Mobilités (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019).

La communauté de communes Médoc Atlantique n'a pas souhaité prendre la compétence Mobilités. En conséquence, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine deviendra autorité organisatrice des mobilités sur notre territoire. La gouvernance adoptée à compter de cette date, à travers les contrats de mobilités, sera déterminante pour le portage des actions « mobilités » de la commune.

Le plan d'action du Schéma « Mobilités 2030 » de Lacanau est celui-ci :

### **Territoire d'ancrage métropolitain net médocain**

*Renforcer le lien avec la métropole bordelaise*

- 1-Mettre en place une liaison express de desserte du cœur de la métropole
- 2-Proposer un service de navette directe en connexion avec l'aéroport
- 3-Déployer une ligne de co-voiturage dynamique

### *Accéder aux polarités périphériques*

- 4-Offrir un service de transport à la demande à l'année à destination du nord bassin
- 5-Offrir un service de transport à la demande à l'année à destination de Castelnau/Lesparre-Médoc

### *Renforcer l'attractivité canaulaise*

- 6-Adhérer à la charte du label des territoires cyclables
- 7-Développer l'offre de tiers-lieux

### **Territoire vécu et de proximité**

#### *Faciliter la mobilité extra-canaulaise*

- 8-Aménager des itinéraires de rabattement en modes actifs vers l'axe structurant de transport collectif
- 9-Créer des aires de co-voiturage

#### *Faciliter l'accès aux trois pôles urbains canaulais*

- 10-Offrir un service de transport à la demande dans les secteurs peu denses
- 11-Compléter le réseau d'infrastructures en modes actifs
- 12-Mettre en place un service de vélos à assistance électrique à destination des habitants
- 13-Expérimenter un service d'autopartage en station

#### *Améliorer le cadre de vie au sein des pôles*

- 14-Mettre en place une zone 30 élargie au secteur urbain dense
- 15-Mettre en place un secteur de stationnement « zone bleue » dans Lacanau Ville
- 16-Réaliser le contournement sud de Lacanau Ville

### **Ville océane touristique et sportive**

#### *Affirmer le caractère « durable » de la ville océane*

- 17-Proposer un service de navette estivale cadencée
- 18-Concevoir le parking rétro-littoral comme un véritable pôle d'échanges multi-modal
- 19-Optimiser le jalonnement des parkings avec une signalétique dynamique
- 20-Etendre le stationnement réglementé
- 21-Etendre la zone de rencontre dans le cadre du réaménagement du front de mer

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

**Vu** la délibération n°DL09052019-03 du Conseil Municipal de Lacanau du 09 mai 2019 portant sur le lancement du schéma des mobilités et les demandes de subventions pour son élaboration ;

**Vu** la délibération n°DL29012020-08 du Conseil Municipal de Lacanau 29 janvier 2020 décidant du plan de financement et des demandes de subventions relatives aux expérimentations de mobilités définies lors de l'élaboration du schéma et aux études nécessaires pour le projet de pôle d'échanges multi-modal ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 28 juin 2021 ;

**Considérant** l'intérêt de la commune d'adopter le Schéma « Mobilités 2030 » comme document cadre de sa politique en matière de mobilités et déplacements ;

**Considérant** l'intérêt de la commune de disposer d'un Schéma « Mobilités 2030 » validé pour contribuer légitimement d'une part au Schéma des mobilités de la Communauté de communes Médoc Atlantique en cours de réalisation et au Schéma territorial de mobilités du Médoc qui sera prochainement lancé, et d'autre part aux discussions avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

#### ARTICLE 1

ADOpte le Schéma des déplacements et mobilités alternatives à la voiture individuelle – 2030, en vue de sa mise en œuvre avec les autorités organisatrices de mobilités, les partenaires et les usagers.

#### ARTICLE 2

INSCRIT les crédits 2021-2030 nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ARTICLE 3

PARTICIPE aux appels à manifestations d'intérêt ou appels à projets ainsi que SOLLICITER les subventions disponibles pouvant faciliter sa mise en œuvre,

#### ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférant à sa mise en œuvre.

#### Délibération adoptée.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

ABSTENTION : 1 Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Publié le : 07 JUL. 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 07 JUL. 2021